



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Surveillances>

Actualité

Surveillances

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 2010 à nos jours - Année 2015 - N° 1165 - juin 2015 -

Date de mise en ligne : lundi 28 septembre 2015

Date de parution : juin 2015

Description :

Bernard Blavette dénonce la façon dont les citoyens sont partout surveillés, et ont été préparés à accepter sans broncher la nouvelle loi dite "loi de renseignement", qui est pourtant une sérieuse atteinte au respect de leur vie privée.

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Au moment même où les États-Unis décidaient de ne pas reconduire la loi dite Patriot Act, signée par Bush après les attentats du 11 septembre 2001, la France vient d'adopter semblable loi , dite loi de renseignement, éminemment liberticide. Bernard Blavette décrit ici les méthodes utilisées pour que les citoyens admettent sans broncher une loi qui est pourtant une profonde atteinte au respect dû à leur vie privée.

La surveillance s'est installée subrepticement, lentement, continûment, sans que personne n'y trouve à redire car « c'est pour notre sécurité » n'est-ce pas ? Cette sécurité qui permet au pouvoir dominant de justifier les mesures les plus liberticides tout en donnant bonne conscience aux députés qui les votent, aux magistrats et policiers qui les mettent en oeuvre.

La surveillance s'est donc emparée des rues de nos villes, des espaces publics, des transports en commun, métros et bus [\[1\]](#)... Se déplacer, c'est être scruté par des milliers d'yeux électroniques auxquels nous ne prêtons plus attention, tant ils font partie du quotidien.

« Souriez, vous êtes filmés ! » Sur nos routes, les radars nous épient, officiellement pour améliorer la sécurité au volant.

Si cette préoccupation existe vraiment, elle ne peut être que marginale, car qui peut croire un instant que nos dirigeants se préoccupent réellement de notre sauvegarde alors qu'ils ne s'intéressent guère ni aux accidents du travail (la loi Macron vient de réduire les attributions et les pouvoirs des Comités Hygiène et Sécurité dans les entreprises), ni à la surmortalité due à l'explosion des pollutions, pas plus qu'à la prévention des suicides (plus de 10.000 morts par an en France selon les statistiques du Ministère de la santé) ?

Par contre, habituer la population à une surveillance permanente sur l'ensemble du territoire est un objectif en passe d'être atteint si on y adjoint la possibilité de localisation par l'intermédiaire des téléphones portables [\[2\]](#).

Nous apportons aussi notre contribution personnelle à cette surveillance généralisée en équipant de systèmes vidéo et de codes les entrées de nos lieux d'habitation, en recherchant ces "résidences sécurisées" où entrées et sorties sont soigneusement filtrées. Mais quand nous sommes, apparemment, à l'abri dans nos chaumières, la surveillance ne s'arrête pas pour autant, car la télévision et internet prennent le relais. Dans son roman 1984 Georges Orwell imaginait que chaque appartement était équipé d'un écran destiné à la propagande et à la surveillance que l'on ne pouvait éteindre sous peine d'être immédiatement incarcéré. Mais il n'avait pas prévu que les dominés puissent se soumettre d'eux-mêmes, de bon gré, au discours officiel et à l'espionnage de leur vie privée. C'est pourtant ce que nous faisons lorsque nous allumons nos écrans TV ou lorsque nous nous connectons sur la toile. La télévision nous dispense les vérités officielles, les dissidences tolérées, les publicités qui fabriquent les citoyens-consommateurs conformes aux normes en vigueur. Ainsi Delphine Ernotte (ancienne Directrice générale adjointe d'Orange), qui vient d'être, tout récemment, nommée par le CSA à la direction de France Télévision au terme d'intrigues de cour ubuesques, peut-elle déclarer (en privé) : « Je ne comprends pas que le service public puisse diffuser des émissions qui fassent polémique » [\[3\]](#).

De son côté, internet permet une surveillance plus précise : notre circulation sur la toile apparaît aussi clairement que notre trajet dans le métro. La surveillance sur internet s'est tout d'abord limitée à des buts purement commerciaux : il s'agissait de définir les goûts de chaque internaute en fonction de ses achats déjà effectués, des sites qu'il fréquente, des traces de toutes natures qu'il laisse sur le réseau et qui définissent sa personnalité, de manière à lui adresser

des publicités ciblées avec le maximum d'efficacité. Mais l'obsession sécuritaire soigneusement distillée au sein de nos sociétés par les pouvoirs en place, notamment au moyen de la sur-médiatisation des crimes, délits et attentats en tous genres, a permis la mise en débat, et fort probablement l'adoption, d'une nouvelle "loi scélérate" [4] baptisée "Loi de renseignements". Les dispositions concernant la surveillance par internet sont particulièrement dangereuses pour la liberté et la vie privée de chacun, elles sont sévèrement critiquées, non seulement par les associations chargées de la défense des droits de l'homme, mais également par la quasi-totalité des professionnels du secteur. Il s'agirait d'installer chez les fournisseurs d'accès des dispositifs permettant la création d'algorithmes capables de détecter des « comportements terroristes potentiels », non par la lecture des messages en eux-mêmes, mais par la collecte de ce que l'on nomme les "métadonnées" : sites visités, pétitions signées, mots clefs utilisés dans les messages, utilisation de la carte bleue, réservation de moyens de transports, correspondants privilégiés... Tout cela sans aucun contrôle sérieux. On mesure l'ampleur des dérives possibles... On notera ici que ce type de contrôle existe déjà, dans une bien moindre mesure, de la part des employeurs dans le cadre des procédures de recrutement. Il est facile pour les services de "ressources humaines" d'obtenir par internet des informations sur chaque candidat à un poste, ses opinions politiques, ses goûts en matière de loisir qui définissent sa personnalité... tant la moindre intervention sur la toile laisse une trace indélébile. On mesure ainsi l'angélisme, l'inconscience de tous ceux qui se livrent sans réserve à cette forme d'exhibitionnisme, fort à la mode sur les réseaux sociaux.

Les entreprises étant avides de surveiller au plus près leurs salariés, non seulement à l'embauche, mais aussi dans leurs actions et décisions de tous les jours, l'informatique est à cet égard un instrument incomparable. À l'heure où l'évaluation individuelle des performances est la clef de voûte de l'organisation du travail, l'ordinateur individuel est un mouchard idéal qui permet une traçabilité implacable des tâches effectuées par chaque salarié, qui permet de faire sentir à chacun que la sanction éventuelle est suspendue au-dessus de sa tête. Mais, conséquence de l'individualisme ambiant, la surveillance s'est aussi installée entre les employés, car ce qui arrive à votre collègue vous concerne ; la réussite de l'un peut constituer une menace pour l'autre. On n'insistera jamais assez sur les ravages que génèrent les méthodes actuelles de management individualisé des "ressources humaines". Effets délétères au sein des entreprises tout d'abord, car toutes les études de sociologie et de psychologie du travail montrent que l'intelligence ne se déploie pas dans la concurrence acharnée, mais dans la coopération qui recèle des gisements prodigieux d'inventivité, de productivité, de qualité, même dans le sens capitaliste du terme. Le "chacun pour soi" engendre des comportements asociaux, la perte de loyauté envers les autres, la souffrance physique et morale qui, de plus en plus souvent, débouchent sur des dépressions ou, dans les pires des cas, sur des suicides sur les lieux de travail comme chez Orange, Peugeot ou Renault [5]. Mais aussi effets délétères, qui s'étendent à la société toute entière du fait de la "centralité" de l'activité professionnelle aujourd'hui. Au-delà de la simple acquisition de moyens financiers, le travail étant aussi un lieu de socialisation, une activité où l'on est censé se réaliser et le principal vecteur de la reconnaissance sociale, l'expérience de la surveillance permanente, de l'injustice, de la mise sous haute tension journalière, sont alors totalement destructrices de la personnalité des individus qui y sont soumis, et affectent directement leur entourage et leur comportement dans la cité. En découlent l'indifférence vis-à-vis d'autrui, l'agressivité, notamment sur la route, les familles déstructurées....

On dira qu'il n'y a là rien de vraiment nouveau et que la surveillance, les délateurs, les espions, les petits chefs sadiques ont toujours existé, et cela est vrai. Cependant, il y a quelque chose de totalement nouveau dans la surveillance aujourd'hui : elle se réalise à travers des processus automatiques complètement déshumanisés, en voie d'autonomisation de plus en plus large. On peut toujours discuter avec un contremaître, un gendarme sur la route, mais que faire face à l'oeil glauque d'une caméra, face à la lueur blafarde d'un écran d'ordinateur, face à des processus incompréhensibles comme les fameux algorithmes de la "Loi de renseignement" que nous avons déjà évoqués ? De plus, la surveillance informatique étant largement interconnectée, elle peut concerner l'ensemble des contacts d'un individu (famille, amis, relations diverses...) et s'étendre sur la globalité de la planète : il n'y a plus guère de lieux permettant de s'y soustraire.

En fait, propagande et surveillance agissent de concert. Par exemple, lorsque les médias annoncent que Pole Emploi a décidé de renforcer le contrôle des demandeurs d'emplois pour déceler et radier les fraudeurs qui ne rechercheraient pas de travail, c'est toute une catégorie de la population (au moins 3 millions de personnes) que l'on

désigne à la vindicte publique. On peut aussi déclarer vouloir accentuer la surveillance en ce qui concerne les arrêts de travail pour maladie et suggérer ainsi que les malades sont en fait des parasites de la société. Remarquons en passant que « les maîtres » ont considéré depuis toujours que les esclaves ne pensaient qu'à fuir le travail et qu'ils étaient trop bien traités pour le peu de labeur fourni. Mais l'essentiel est ailleurs. Il s'agit, pour l'oligarchie, de dresser les dominés les uns contre les autres, de braquer les projecteurs sur quelques petits fraudeurs éventuels, pour faire oublier les opérations mafieuses de grande ampleur qui se concoctent au sein des conseils d'administration avec la complicité bienveillante du personnel politique et le silence des principaux médias.

Les médias, justement, il n'est plus vraiment nécessaire de les surveiller car ils sont naturellement aux ordres de leurs propriétaires, ce que l'on peut illustrer au moyen de la petite liste ci-dessous :

- ▶ *Les Echos* : propriétaire Bernard Arnault.
- ▶ *Le Point* : propriétaire François Pinault.
- ▶ *Direct Matin et Canal Plus* : propriétaire Vincent Bolloré.
- ▶ *Le Figaro* : propriétaire Serge Dassault.
- ▶ *Libération* : actionnaires principaux Patrick Drahi (Numéricable et SFR) et Bruno Ledoux, homme d'affaires touche-à-tout qui, outre l'immeuble abritant les locaux du journal, est notamment propriétaire du joaillier Técla (rue de la Paix), du Golf Club de St Tropez ainsi que du complexe hôtelier attenant, actionnaire principal du Nouvel Economiste....
- ▶ *Le Monde* : propriétaires Pierre Bergé (Yves St Laurent), Xavier Niel (Free), Mathieu Pigasse (DG de la banque Lazard/France). Un trio infernal surnommé à juste titre BNP (la banque française la plus active dans les paradis fiscaux), qui s'efforce actuellement d'imposer leur propre candidat à la direction du journal, en violation flagrante avec le règlement intérieur qui prévoit que ladite nomination doit être approuvée par au moins 60% des membres de la "Société des rédacteurs" regroupant les journalistes du quotidien.

On pourrait tout à loisir allonger la liste.

Par ailleurs, l'oligarchie étend aussi ses griffes plus en amont, vers les écoles de journalisme. C'est ainsi que le clan Mulliez (Auchan, Décathlon, Flunch, Kiloutou...) est le principal financier, par l'intermédiaire de la société d'investissement Creadev, du Centre de Formation des Journalistes (CFJ), ainsi que du Centre de Formation et de Perfectionnement des Journalistes (CFPJ), les deux établissements les plus prestigieux. Nul doute que les étudiants sont soigneusement formés aux rites et devoirs du journalisme de révérence...

Au terme de ce texte, il faut bien convenir que les millions de manifestants qui, en toute sincérité, à la suite des attentats contre Charlie-Hebdo, ont défilé en croyant défendre la démocratie et la liberté de la presse, se sont en fait trompés d'ennemis. Car contrairement aux apparences, et au-delà de la cruauté et de l'absurdité de leurs actes, les terroristes islamistes ou autres n'ont jamais menacé directement la démocratie en France, en Europe, ou même aux États-Unis. Par contre, ces massacres, convenablement exploités, mis en scène quasiment en direct et en boucle par les médias, soulèvent l'indignation des peuples et donnent à l'oligarchie néo-libérale une formidable opportunité pour introduire des lois liberticides, une surveillance implacable, qui amalgame ensuite terroristes, syndicalistes, écologistes protestant contre la dévastation de nos écosystèmes, et même, finalement, simples citoyens (demandeurs d'emploi, malades...) dont les comportements ne sont pas conformes aux règles édictées. Ceci donne naissance à ce que l'on peut qualifier de « société de surveillance » : suspicion généralisée, stigmatisation de certaines minorités utilisées comme boucs émissaires... C'est à ce moment précis que la démocratie se trouve réellement en grand danger. À chaque crime ou attentat correspond alors une nouvelle loi sécuritaire, une surveillance renforcée, et s'amorce ainsi le processus sans fin qu'Albert Camus décrivait comme « les noces tragiques du terrorisme et de la répression ».

Au contraire, notre société s'honorerait si elle était capable de répondre à la violence par un approfondissement démocratique, par un renforcement de l'égalité entre les citoyens, par la perspective d'une "vie bonne" offerte à sa jeunesse. Il ne semble pas que cela soit le chemin que, par inconscience et veulerie, nous avons collectivement choisi, comme si étaient oubliées les grandes leçons du XXème siècle, les périodes de terreur vécues par nos parents et nos grands-parents : « un bruit de moteur dans la nuit, le crissement des freins, le claquement des portières, les pas dans l'escalier, les coups sourds frappés à la porte... ».

[1] À noter que le Pass navigo proposé par la RATP, couplé aux caméras disposées sur chaque quai, permet de reconstituer le trajet de chaque voyageur, les informations concernant les entrées et sorties du réseau étant conservées « un certain temps ». Questionnée par la Ligue des Droits de l'Homme, la RATP n'a jamais souhaité expliciter la raison de cette rétention de données. Pourtant, sur les pressions de la Commission Nationale Informatique et Liberté, le Pass Navigo Découverte, censé être anonyme, a été introduit en 2007. Il n'existe cependant que très peu d'informations à son sujet et il n'est pas aisé de se les procurer, de nombreux guichets affirmant ne pas les détenir.

[2] Il est aujourd'hui impossible de savoir avec certitude si la géolocalisation d'un téléphone portable éteint est possible ou non. Des informations contradictoires circulent sur ce point.

[3] Médiapart du 16/5/2015 : France télévision : la désignation de la PDG entachée d'irrégularités.

[4] On désigne sous le terme de lois « scélérates » une série de dispositions attentatoires aux libertés fondamentales qui furent adoptées en 1893/1894 sous la IIIème République suite à plusieurs attentats anarchistes. La dénomination de "scélérates" provient d'un pamphlet rédigé en 1899 par Francis de Pressensé (diplomate, journaliste et homme politique), Emile Pouget (syndicaliste) et Léon Blum.

[5] Sur la souffrance au travail, lire les ouvrages du psychanalyste Christophe Dejours et plus particulièrement : Souffrance en France - La banalisation de l'injustice sociale, Ed. du Seuil (1998), et Le choix : souffrir au travail n'est pas une fatalité, Ed. Bayard (2015).